

COGE a publié cinq propositions de référendum visant à améliorer l'efficacité du fonctionnement des pouvoirs publics au service des New-Yorkais.

La question 1 permet aux petites entreprises d'économiser du temps et de l'argent en facilitant la mise en place de terrasses et l'aménagement de rampes d'accès.

- Réduit de 75 % la durée de la procédure de demande d'autorisation pour les terrasses de restaurant (qui passe ainsi de huit mois à deux mois).
- Économise aux petites entreprises jusqu'à 1 800 dollars en frais de dossier et plusieurs milliers de dollars en temps de travail de leur personnel.
- Accélère de deux mois la mise en place des rampes d'accès et des ascenseurs d'accessibilité.

La question 2 accélère la de passation de marchés de la Ville afin que les petites entreprises et les associations à but non lucratif puissent fournir leurs services plus rapidement.

- Allège les contraintes pesant sur les petites entreprises et les associations à but non lucratif qui passent des marchés publics.
- Permet aux prestataires municipaux, tels que les petites entreprises et les associations à but non lucratif, de gagner jusqu'à 30 jours sur la procédure de passation de marchés.

La question 3 accélère les projets de sécurité routière et génère des recettes grâce à la vente de terrains excédentaires et de droits aériens.

- Accélère les projets de sécurité routière, notamment la mise en place de pistes cyclables, d'au moins 33 %.
- Permet à la Ville de générer plus de 200 millions de dollars de recettes grâce à la vente de petits terrains excédentaires et de droits de aériens non utilisés au-dessus de monuments historiques appartenant à la Ville.

La question 4 simplifie les procédures d'obtention des permis de construire afin d'accélérer la construction de logements.

- Regroupe en un seul endroit 40 autorisations délivrés par 18 bureaux et agences distincts, faisant gagner du temps aux constructeurs et leur évitant bien des tracas.

La question 5 fixe un objectif pour le fonds de réserve de la Ville afin de renforcer la stabilité budgétaire.

- Fixe un objectif d'économies de 12 % du total des recettes fiscales, afin de garantir la stabilité budgétaire à long terme.

Rendez-vous sur nyc.gov/fast pour en savoir plus

